

Des policier·e·s municipaux·ales

Direction de la prévention et de la réglementation recrute pour son service tranquillité publique et réglementation, au sein du pôle Police municipale

La Direction de la prévention et de la réglementation recrute pour son Service tranquillité publique et réglementation, au sein du pôle Police municipale des policier·e·s municipaux·ales.

Au sein d'un pôle de 13 agents, dont 8 policiers municipaux et 4 ASVP, vous serez placé sous l'autorité du chef de service de Police Municipale et rattaché directement au chef de brigade.

Vous serez affecté dans l'une des brigades qui assurent une présence sur le terrain avec, au terme des recrutements à venir, une présence de 07h30 à 21h00, du lundi au samedi, les jours fériés et les soirées étant effectués selon événements spécifiques planifiés (manifestations, cérémonies et commémorations sur la commune), selon le cycle suivant : 1 semaine du matin / 1 semaine d'après-midi.

Missions

Vous intégrerez une équipe dynamique et soucieuse d'assurer un service public de qualité au plus proche de la population. Vous participerez pleinement à la prévention, à la surveillance, au maintien du bon ordre, à la sécurité et à la salubrité publique, selon les dispositions légales et réglementaires, en assurant une relation de proximité avec les Herblinois, en :

- Veillant à leur sécurité. Vous participerez à des mesures de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux public
- Dressant des procès-verbaux pour sanctionner les auteurs d'infraction au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances et autres
- Relevant les infractions qui rentrent dans votre champ de compétence (urbanisme, bruits de voisinages, hygiène et salubrité...).
- Assurant la surveillance de la commune en étroite collaboration avec le Commissariat de Police Nationale de Saint-Herblain
- Intervenant en cas de flagrant délit
- En instaurant une relation de confiance avec les usagers de l'espace public et en encourageant le partage de l'espace public (des marchés, des parcs et jardins, des manifestations publiques et commémorations officielles).

Vous travaillerez en étroite collaboration avec différents acteurs internes (Pôle établissements recevant du public, Pôle occupation du domaine public/taxe locale sur la publicité extérieure, Service prévention de la délinquance, Direction de la solidarité, Service juridique) et externes (Police Nationale, Nantes Métropole, Centre de Supervision Urbain métropolitain).

Moyens

Pour exercer vos missions vous disposerez de moyens performants :

- flotte de véhicules en renouvellement (2 nouveau véhicules prévus pour avril 2021, acquisition de vélos à assistance électrique dans le courant de l'année 2021).
- 2 éthylotests électroniques
- 1 cinémomètre
- Moyens de communication radiophoniques et téléphoniques
- PDA individuel + tablettes tactiles pour suivi opérationnel sur le terrain

- Armement de catégories B8° (GAIL +100MI) et D2° (matraques télescopiques/tonfa, GAIL-100MI)
- 8 pistolets à impulsion électrique (en cours d'acquisition)
- 8 caméras-piétons (en cours d'acquisition)
- Gilets pare-balles personnels en port tactique.

Profil

Compétences techniques

- Maîtrise du cadre réglementaire et légal en matière d'intervention
- Bonne connaissance des différents codes (de la route, de la voirie routière, de procédure pénale, de la sécurité intérieure, ...)
- Savoir effectuer des gestes de premiers secours (formation annuelle)
- Aptitude rédactionnelle (maîtrise de l'outil informatique)
- Maîtrise des techniques de communication par radio, de médiation, d'écoute active

Aptitudes et capacités relationnelles

- Aptitude à la médiation
- Sens du service public et des relations avec le public
- Capacité d'analyse
- Discernement pédagogique et diplomatie
- Autonomie et esprit d'initiative
- Discrétion professionnelle, respect de la confidentialité, de la déontologie et de la voie hiérarchique
- Sens de l'initiative
- Sens du travail en équipe
- Bonne aptitude physique (patrouille pédestre et VTT)
- Ponctualité
- Permis B obligatoire

Renseignements

Nathalie ORDRONNEAU, responsable du Service tranquillité publique et réglementation – 02.28.25.23.53

Franck AMIAUD, CSPM, responsable du Pôle police municipale – 02.28.25.22.66

Postes à temps complet, à pourvoir dès que possible.

Poste accessible hors concours aux personnes en situation de handicap sous condition de diplôme.

Cadre d'emplois des agents de police municipale Catégorie C.

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, copie diplômes, copie du dernier arrêté administratif ou copie attestation liste d'aptitude, ou copie attestation RQTH), sont à adresser à :

Monsieur le Maire - BP 50167 – 44802 Saint-Herblain CEDEX

Ou par mail à contact@saint-herblain.fr (<mailto:contact@saint-herblain.fr>)